

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 à 19h30**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 Septembre, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 6 septembre 2022.

**PRÉSENTS** : M. Stéphane BAUDU Maire, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Philippe DUMAS, Mme Valérie RACAULT, M. Yves BALDERAS, Mme Audrey ARDOUIN-NAURAI, M. Alexandre GOUFFAULT, Mme Elisabeth PERINET, adjoints, Mme Françoise POISSON, Mme Danielle HOLTZ, M. Gérard FARINEAU, M. Claude GILLARD, Mme Sylvie LAFON, M. Eric LECLAIRE, M. Franck PÉRION, Mme Agnès DAUDIN, M. Thierry GONZALEZ, Mme Catherine LERIN, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, Mme Sophie DUMONT.

**POUVOIRS** : M. Georges HADDAD à M. Stéphane BAUDU  
Mme Anne SANTALLIER à Mme Marie-Claude DUPOU  
M. Nicolas PASCAL à M. Thierry GONZALEZ  
Mme Carole VION à Mme Cécile ALET

**SECRÉTAIRE** : Mme Catherine LERIN

-----

**DELIBERATION N° 2022/51: DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- Crée la fonction de "correspondant incendie et secours"
- Désigne madame Marie-Claude DUPOU « correspondant incendie et secours »

**DELIBERATION N° 2022/52: RAPPORT D'ACTIVITE D'AGGLOPOLYS – EXERCICE 2022.**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité 2021.

**DELIBERATION N° 2022/53: DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL ARTICLE L3132-20 DU CODE DU TRAVAIL.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- donne un avis favorable la demande de dérogation au repos dominical présentée par l'entreprise XTS.

**DELIBERATION N° 2022/54 : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2022/1.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve les mouvements de crédits indiqués ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2022/54 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AVERSER AUX ASSOCIATIONS.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le versement de ces subventions complémentaires.

**DELIBERATION N° 2022/55 : CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA FISCALITE DES ZAE A AGGLOPOLYS.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le principe de partage d'un reversement conventionnel du produit du foncier bâti économique perçu par les communes sur l'ensemble des ZAE existantes et à venir ;
- fixe les modalités de reversement telle que décrites dans la convention
- Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci annexée avec Agglopolys et tout document afférent.

**DELIBERATION N° 2022/56 : ACCUEIL DE LOISIRS – SEJOUR DE VACANCES A LA MONTAGNE POUR LES 8/17ANS – ANNEE 2023 – TARIFS ET PROJET EDUCATIF.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Approuve les tarifs et le projet éducatif.

**DELIBERATION N° 2022/57 : mise en place du Conseil Municipal de jeunes.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Approuve la création du Conseil Municipal des Jeunes
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.